

Objet : Convention de partenariat avec un prestataire de service pour l'organisation du 2^{ème} Festival « World Wide Webtoon »

Le Maire de Monteux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° DE/31/541/20201027/02 du 27 octobre 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Monteux délègue au Maire, pour la durée de son mandat une partie de ses attributions, en le chargeant de prendre toutes décisions sur les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa politique culturelle la Ville de Monteux souhaite programmer un certain nombre de spectacles, théâtre, on man show, animation, etc. ;

Considérant que la société « White Dragon Event » propose l'organisation du 2^{ème} Festival « World Wide Webtoon » qui répond au besoin de la Ville pour sa programmation culturelle ;

Vu le code de la commande publique, notamment son article R2122-8,

DECIDE

Article 1 : De signer la convention de partenariat :

- dont l'objet est l'organisation du 2^{ème} Festival « World Wide Webtoon » du jeudi 12 octobre au dimanche 15 octobre 2023 dans la salle des fêtes du château d'Eau,
- avec la société White Dragon Event, 145 rue Marie Mauron, 84200 Carpentras

Article 2 : La rémunération versée au titulaire de la convention comprend :

- une part forfaitaire dont le montant s'élève à 2 500 € HT

Article 3 : La convention pourra être reconduite après réexamen éventuel.

Article 4 : Les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont prévus au budget communal.

Monteux, le 5 septembre 2023

Christian GROS



Maire de MONTEUX

Acte exécutoire

Envoyé le : 21/09/2023

Publié le : 22/09/2023